Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

#### 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Mélange concentré de matières premières aromatiques (parfum)

Nom: ALLY ANN

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage industriel uniquement. Ne convient pas à un usage personnel sous cette forme ou concentration.

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Escentscia Limited

Address: 6 Pioneer Park, Clough Road, Hull. HU6 7HW UK. e-mail: msds@escentscia.uk website: www.escentscia.uk

Téléphone: +44 (0)1482 332766

## 1.4. Numéros d'urgence

Numéro de téléphone des urgences: +44 (0) 1482 332766

Heures d'ouverture: 09:00-16:00

#### 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon la règlementation (EC) No 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Skin Sens. 1;H317

#### 2.1.2 Informations complémentaires

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement (CLP): ATTENTION

Mentions de danger (CLP):

H315 – Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP):

P264- Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation

P270-Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.

P272- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon

P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire – continuer à rincer.

P321- Traitement spécifique (voir instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P332+P313- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P333+P313- En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

P362- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

#### 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Description du mélange :

Le matériau est un mélange de matières premières aromatiques. La composition du matériau, concernant les ingrédients dangereux, est indiquée dans le tableau suivant.

#### Ingrédients dangereux

Conformément aux Règlements : 1907/2006 EC, 1272/2008, 453/2010, le mélange contient :

Nom Chimique	%	N° enregistrement REACH	Classement selon Règlement 1272/2008 (Règlement CLP)	CAS N°	EINECS N°	FEMA
Benzyl salicylate	7-12	Indisponible	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 3;H412	118-58-1	204-262-9	2151

ESCENTSCIA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Iso-E Super [1-(1,2,3,4,5,6,7,8- Octahydro- 2,3,8,8-tetramethyl-2- naphthalenyl)ethanone]	6,03-8,03	01-2119489989-04	Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 1;H410	54464-57-2	259-174-3	-
Cashmeran (6,7- Dihydro-1,1,2,3,3- pentamethyl-4(5H)-indanone)	3-4	Indisponible	Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Skin Sens. 1;H317	33704-61-9	251-649-3	-
, , , , ,			Aquatic Chronic 2;H411			
cis-3-Hexenyl salicylate	2,5-3,5	01-2119987320-37	Aquatic Acute 1;H400	65405-77-8	265-745-8	4750
Ethyl linalool	2,5-3,5	01-2119969272-32	Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Skin Sens. 1;H317	10339-55-6	233-732-6	
1,3,4,6,7,8-Hexahydro- 4,6,6,7,8,8- hexamethylcyclopenta- gamma-2-benzopyran	2-3	01-2119488227-29	Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	1222-05-5	214-946-9	
(Musk)						
Hexyl salicylate	1,38-2,38	01-2119638275-36	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	6259-76-3	228-408-6	
Cyclamen aldehyde - methyl anthranilate (Schiff base)	0,5-1,5	Indisponible	Skin Sens. 1;H317	91-50-9	202-072-0	-
Heliotropine (Piperonal)	0,5-1,5	01-2119983608-21	Skin Sens. 1;H317	120-57-0	204-409-7	2911
Coumarin	0,8-1	01-2119949300-45	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 3;H412	91-64-5	202-086-7	•
Methyl cedryl ether	0,8-1	01-2120228335-61	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	19870-74-7	243-384-7	
Acetic acid, anhydride, reaction products with 1,5,10-trimethyl-1,5,9-cyclododecatriene (Trimofix-O)	0,8-1	01-2119894913-22	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	144020-22-4	482-330-9	-
Vanillin	0,8-1	01-2119516040-60	Eye Irrit. 2;H319	121-33-5	204-465-2	3107
Helional (alpha-Methyl-3,4- nethylenedioxyhydrocinnamic aldehyde)	0,8-1	01-2120740119-58	Skin Sens. 1;H317 Repr. 2;H361 Aquatic Chronic 2;H411	1205-17-0	214-881-6	4599
Geraniol	0,8-1	01-2119552430-49	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1;H318 Skin Sens. 1;H317	106-24-1	203-377-1	2507
Geranyl acetate	0,8-1	Indisponible	Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 3;H412	105-87-3	203-341-5	2509
Dimethyl phenylethyl carbinol	0,8-1	Indisponible	Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 3;H412	103-05-9	203-074-4	3629
Amyl salicylate	0,5-0,7	01-2120771342-58	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	2050-08-0	218-080-2	-
6,6- dimethylbicyclo[3.1.1]hept-2- ene-2- propionaldehyde	0,2-0,3	Indisponible	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Skin Sens. 1;H317 Repr. 2;H361 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	33885-51-7	251-717-2	-
Indole	0-0,1	Indisponible	Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Dam. 1;H318	120-72-9	204-420-7	2593

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1;H317

#### **Informations Complémentaires**

Pour le texte intégral des phrases H incluses dans le tableau ci-dessus : voir la section 16.

#### 4: Premiers secours

#### 4.1.Ingestion accidentelle

Rincer la bouche avec de l'eau. Donnez jusqu'à un verre de lait ou d'eau. Obtenez immédiatement un avis médical.

#### 4.2 Inhalation excessive

Amener l'individu à l'air frais et le maintenir au repos. Obtenez immédiatement un avis médical.

#### 4.3 Contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec de grandes quantités d'eau (ou de l'eau et du savon). Si l'irritation persiste, ou tout autre signes de lésions tissulaires sont apparents, consultez immédiatement un médecin.

#### 4.4 Exposition oculaire

Irriguer abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenir un avis médical en cas d'irritation ou si des signes de lésions tissulaires persistent.

#### 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

CO2, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche. N'utilisez jamais directement de l'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, du CO/CO2 et de la fumée peuvent être libérés.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les sources d'inflammation. Interdiction de fumer. Assurer une ventilation suffisante et contrôler la poussière. Porter une protection individuelle appropriée équipement, visé à l'article 8, pour prévenir toute contamination de la peau et des yeux. Évitez l'inhalation de vapeurs.

#### 6.2 Précautions environnementales

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Précautions environnementales recommandées à prendre concernant les déversements accidentels et le rejet de la substance ou du mélange, comme se tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants doivent être contenus en utilisant du sable ou de la poudre inerte, et leur élimination doit être conforme aux Règlements gouvernementaux. Tout absorbant utilisé pour nettoyer les déversements doit être éliminé rapidement, de préférence par incinération, car certains cas de combustion spontanée de chiffons imbibés de matériaux similaires ont été signalés.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Le cas échéant, il convient de se référer aux articles 8 et 13.

### 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Évitez les flammes nues ou d'autres sources potentielles d'inflammation (par exemple, les équipements électriques). Ne pas soumettre à des températures inutilement élevées température pendant le traitement. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Maintenir une ventilation adéquate pendant le travail. Ne fumez pas, ne mangez pas et ne buvez pas lorsque vous utilisez ce produit. De bonnes routines de lavage personnel doivent être suivies.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est de bonne pratique générale de stocker dans des récipients fermés, de préférence pleins, à l'écart des sources de chaleur et à l'abri des températures extrêmes. Ne réutilisez pas le récipient vide.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Matière aromatique : Utiliser selon les bonnes pratiques de fabrication et l'hygiène du travail.

# 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Contrôles de l'exposition

Ne pas soumettre à des températures inutilement élevées pendant le traitement. Maintenir une ventilation adéquate dans les zones de travail.

#### 8.2 Protection personnelle

- a) Protection respiratoire : lorsque la ventilation peut être inadéquate, porter un appareil respiratoire autonome.
- b) Protection des mains : lorsque la protection des mains est indiquée, des gants de sécurité sont recommandés.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

- c) Protection des yeux : lorsqu'une protection des yeux est indiqué, des lunettes de sécurité sont recommandées.
- d) Protection de la peau : en fonction de la situation de travail, celles-ci doivent inclure porter des vêtements de protection, ce qui limitera également la contamination par les odeurs des vêtements personnels. Bon hygiène personnelle est conseillée.

#### 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur** Liquide huileux jaune

Odeur Caractéristique

Point d'éclair (°C) 70.0°C < POINT ECLAIR < 100.0°C

Solubilité dans l'eau Insoluble (10%)

Solubilité dans d'autres solvants Soluble (10%) dans alcool éthylique

Indice de réfraction (25°C) 1.482 - 1.492

#### 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu. Aucune réaction connue avec l'eau.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lors d'une manipulation et d'un stockage conformes aux dispositions

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures supérieures ou proches du point d'éclair, les sources d'inflammation, les étincelles et les flammes. Ne pas chauffer des récipients fermés.

#### 10.5 Matériaux incompatibles

Évitez tout contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non attendu lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions. Si le stockage est fait dans les conditions recommandées, cela ne devrait pas produire de produits de décomposition dangereux.

#### 11: Informations toxicologiques

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques en tant qu'entité mais a été mélangée à partir de matériaux avec bibliographies toxicologiques établies. Compte tenu de la difficulté d'utiliser les évaluations toxicologiques standards actuelles techniques permettant de prédire les dangers pour les personnes sensibles ou découlant d'une utilisation imprévisible, cette

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

préparation doit être considérée et manipulée comme si elle présentait des risques pour la santé et traitée en conséquence avec toutes les précautions possibles.

#### 12: Informations écologiques

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques en tant qu'entité. Compte tenu de la difficulté d'utilisation du courant techniques standard d'évaluation écotoxicologique pour prédire l'impact de modes de rejet particuliers sur les populations vulnérables, cette préparation doit être considérée et manipulée comme si elle présentait un impact environnemental à risques et traités en conséquence avec toutes les précautions possibles.

#### 13: Considérations relatives à l'élimination

Les quantités résiduelles de produit doivent être traitées conformément aux instructions données aux points 6, 7 et 8 ci-dessus.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

#### 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport terrestre ADR/RID

Classe ADR/RID: 0
Code Danger (Kemler)

N° UN Non réglementé

Groupe Emballage --

#### 14.2 Transport maritime IMDG

Classe IMDG: 0

N° UN Non réglementé

Groupe Emballage --

N° EMS

Groupes de ségrégation : --

#### 14.3 Transport aérien ICAO-TI and IATA-DGR

Classe ICAO/IATA: 0

N° UN Non réglementé

Groupe Emballage --

#### 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

ESCENTSCIA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

#### 16: Autres informations

#### 16.1 Indication des changements

Le contenu de la ou des sections suivantes modifie et remplace celui de la version précédente : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 & 16. Toutes les pièces mises à jour conformément au règlement (UE) 2015/830 modifiant Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 16.2 Abréviations et acronymes :

ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
701	Larobean Agreement concerning the international carriage of Dangerous Goods by Noda

CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008

CAS# Chemical Abstracts Service number

CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant
DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC
DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC

EC European Community
ECHA European Chemicals Agency

EEC European Economic Community

EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS European List of notified Chemical Substances

EN European Standard

EQS Environmental Quality Standard

EU European Union

GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association

ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG International Maritime Dangerous Goods
IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes

IUCLID International Uniform Chemical Information Database
IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry

MSDS Material Safety Data Sheet

OECD Organization for Economic Co-operation and Development

OSHA European Agency for Safety and Health at work

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No

1907/2006

RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

RIP REACH Implementation Project

SDS Safety data sheet

STOT Specific Target Organ Toxicity

(STOT) RE Repeated Exposure

ESCENTSCIA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

(STOT) SE Single Exposure

SVHC Substances of Very High Concern

UN United Nations

# 16.3 Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon Classification selon le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 Procédure de classement

Skin Irrit. 2 ; H315 Méthode de calcul
Skin Sens. 1;H317 Méthode de calcul
Eye Irrit. 2 ; H319 Méthode de calcul

## 16.4 Texte intégral des mentions H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.5 Numéros de téléphone d'urgence

Austria +43 1 406 43 43
Belgium +32 70 245 245
Bulgaria +359 2 9154 233
Croatia (+385 1) 2348342

Czech Republic +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Denmark +45 82 12 12 12

Estonia 16662 (National), International (+372) 626 93 90

Finland +358 9 471977

France +33 (0)1 45 42 59 59

Germany +31 13 4642 211

Greece +31 13 4642 211

Hungary (+36-80) 201-199

Iceland +354 543 2222

Ireland +353 1 8092566 / +353 1 8379964

Italy +39 06 68593726 Latvia +371 67042473

Lithuania +370 5 236 20 52 or +370 687 53378

Luxembourg +352 8002 5500 Malta +356 21224071

Netherlands +31 30 2748888 (Only for the purpose of informing medical personnel

in cases of acute intoxications).

Norway +47 22 59 13 00

ESCENTSCIA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Poland +31 13 4642 211
Portugal +808 250 143
Romania +31 13 4642 211
Slovakia +31 13 4642 211
Slovenia +31 13 4642 211

Spain +34 91 562 04 20 (only for the purpose of informing medical personnel

Sweden in cases of acute intoxications).

+46 112

United Kingdom +44 845 46 47 (England and Wales) + 44 8454 24 24 24 (Scotland)

#### 16.6 Informations complémentaires

Conformément au règlement (UE) 2015/830 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est basé sur les propriétés des matériaux connus d'Escentscia Limited au moment de la publication de la fiche technique. Cette fiche est destinée à fournir des informations pour une évaluation de la santé et de la sécurité du matériau et des circonstances, selon lequel il est emballé, stocké ou appliqué sur le lieu de travail. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit, selon les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité. Ce document n'est pas destiné à garantir la qualité à des fins d'assurance.